

**BON DE COMMANDE "GUICHET UNIQUE"**  
**Campagne 2018/2019 (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019)**

<p align="center"><b>Cadre réservé aux mineurs et majeurs sous tutelle</b></p> <p>Autorisation de chasser accordée par :</p> <p>Père/Mère/Tuteur* : .....</p> <p>Juge de tutelles* : .....</p> <p>A ....., le .....</p> <p>Signature</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Je souhaite recevoir les e-mails de la FDC 67 (si oui, veuillez cocher, modifier ou compléter)</b></p> <p><b>E-mail →</b></p>	<p>NOM : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>Date de naissance : .....</p> <p>Nationalité : .....</p> <p>Tél : ..... Portable .....</p>
---	---

**CADRE A - Références du permis de chasser**  original ou  duplicata ou  permis étranger

N° ..... délivré le .....

Par  préfecture de : .....  ONCFS  Pays (si permis étranger) : .....

Si vous avez fait établir un duplicata : N° : ..... délivré le : .....

**CADRE B - Type de validation** (cochez la case correspondante)

<b>❖ Validation temporaire départementale 67</b>		
★ 3 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>54,00 €</b>
★ 9 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>82,41 €</b>
<b>❖ Validation temporaire départementale 68</b>		
★ 3 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>55,00 €</b>
★ 9 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>84,41 €</b>
<b>❖ Validation temporaire départementale 57</b>		
★ 3 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>53,00 €</b>
★ 9 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>80,41 €</b>
<b>❖ Validation temporaire départementale 88</b>		
★ 3 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>57,00 €</b>
★ 9 jours du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<b>88,41 €</b>

**Pour tout autre souhait de validation**

**☎ 03 88 79 12 77**

**CADRE C - Contribution "Sanglier"**

La contribution personnelle des FIDS Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle est **obligatoire** pour toute personne chassant le sanglier dans l'un de ces départements, **à l'exception des chasseurs ayant une validation nationale avec timbre "grand gibier national"**. Pour les validations temporaires, les tarifs sont :

	3 jours	9 jours
❖ Contribution "sanglier" FIDS Bas-Rhin	<input type="checkbox"/> 14,00 €	<input type="checkbox"/> 42,00 €
❖ Contribution "sanglier" FIDS Haut-Rhin	<input type="checkbox"/> 18,00 €	<input type="checkbox"/> 54,00 €
❖ Contribution "sanglier" FIDS Moselle	<input type="checkbox"/> 17,00 €	<input type="checkbox"/> 34,00 €
❖ Contribution « grand gibier » FDC Vosges	<input type="checkbox"/> 8,00 €	<input type="checkbox"/> 15,00 €

**MONTANT TOTAL A REGLER (Cadres B + C) : ..... €**



**Je souhaite un carnet de prélèvement bécasse gratuit**

**Modes de règlement :**

Chèque bancaire joint : à l'ordre de la "Régie FDC 67"

Carte bancaire

Espèces

Virement bancaire :

Banque	Guichet	N° compte	Clé IB	Domiciliation
10071	67000	00001005630	79	TPSTRASBOURG

IBAN (International Bank Account Number)						BIC	
FR76	1007	1670	0000	0010	0563	079	TRPUFRP1

Je soussigné(e),

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions légales de la **déclaration des causes d'incapacité** ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, figurant au verso, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur avoir souscrit un **contrat d'assurance français** en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse ;
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence de la présente demande et dans les conditions indiquées ;
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse pour la saison 2018-2019.

Fait à ....., le .....

**Signature obligatoire**

Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin  
Espace Chasse et Nature – Chemin de Strasbourg – 67170 GEUDERTHEIM

☎ 03 88 79 12 77 – E-mail : fdc67@fdc67.fr

## DECLARATION

### des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L.422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques ;
  - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L. 312-16 du code de la sécurité intérieure.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 € d'amende).**

## QUELQUES INFORMATIONS

**1. Envoyer votre commande accompagnée du règlement à :**

**FDC 67 "Guichet Unique" – Espace Chasse et Nature  
Chemin de Strasbourg – 67170 GEUDERTHEIM**

**2. La contribution "sanglier" :**

➔ Si le permis départemental est valable pour les communes limitrophes, ceci n'est pas le cas pour le timbre sanglier qui ne vaut **que** pour le département validé.

**3. L'attestation d'assurance :**

➔ N'oubliez pas de la renouveler avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018, glissez-la dans votre permis de chasser, elle peut vous être demandée à tout moment au cours d'une action de chasse. Pour les étrangers, il est conseillé de prendre une assurance chasse en France afin d'être en conformité avec la législation française : "responsabilité civile **illimitée**".

**4. L'adresse mail :**

➔ Notre fédération envoie régulièrement des informations pratiques et utiles (arrêtés préfectoraux, etc...) ainsi que l'Infos'Chasse 67 version électronique. Si vous n'êtes pas encore bénéficiaire de ce service, n'oubliez pas d'indiquer votre adresse au recto. Cette adresse ne sera en aucun cas communiquée à des fins commerciales.

La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier Finiada auquel la demande du chasseur est soumise au contrôle.